Saint-Liboire

AVIS PUBLIC

RECOURS AUPRÈS DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC AFIN D'EXAMINER LA CONFORMITÉ DE CERTAINS RÈGLEMENTS DU PLAN D'URBANISME

Aux personnes habiles à voter du territoire de la municipalité de Saint-Liboire.

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 6 février 2024, le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

- Règlement numéro 363-23 de construction;
- Règlement numéro 364-23 de lotissement;
- Règlement numéro 365-23 sur les plans d'aménagement d'ensemble;
- Règlement numéro 366-23 sur les permis et certificats;
- Règlement numéro 367-23 sur les plans d'implantation et d'intégration architectural;
- Règlement numéro 368-23 sur les plans d'urbanisme;
- Règlement numéro 369-23 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;
- Règlement numéro 370-23 de zonage.

Toute personne habile à voter du territoire de la Municipalité peut demander par écrit à la Commission municipale du Québec (Commission) son avis sur la conformité de l'un ou l'autre de ces règlements au plan d'urbanisme.

Cette demande doit être transmise dans les 30 jours qui suivent la publication du présent avis à l'adresse suivante :

Commission municipale du Québec
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Mezzanine, aile Chauveau
Québec (Québec), G1R 4J3.

Saint-Liboire

À l'égard de chaque règlement, si la Commission reçoit une telle demande d'au moins 5 personnes habiles à voter du territoire de la Municipalité, la Commission doit donner son avis sur la conformité au plan d'urbanisme du règlement concerné dans les 60 jours qui suivent l'expiration du délai prévu pour demander à la Commission son avis sur la conformité.

Les règlements peuvent être consultés au bureau de la soussignée au 151, rue Gabriel, suite 102 aux heures normales de bureau.

Une copie de ces règlements est également disponible sur le site internet de la Municipalité au : https://www.st-liboire.ca/

DONNÉ À SAINT-LIBOIRE, CE 13 FÉVRIER 2024.

Nadine Lavallée,
Directrice générale et greffière-trésorière